

**REPUBLIQUE DU BENIN**

DECRET N° 2007-242 DU 1er JUIN 2007

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

Portant Elévation à titre Exceptionnel,  
et Civil dans l'Ordre National du Bénin  
de Monsieur Mathurin Coffi NAGO,  
Président de l'Assemblée Nationale

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2006-613 du 19 Novembre 2006 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2006-622 du 29 Novembre 2006 le modifiant ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 555-07/AN/SGA/DSL du 16 Mai 2007 transmettant les procès-verbaux d'élection et attestation de prise de fonction au nom de Monsieur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

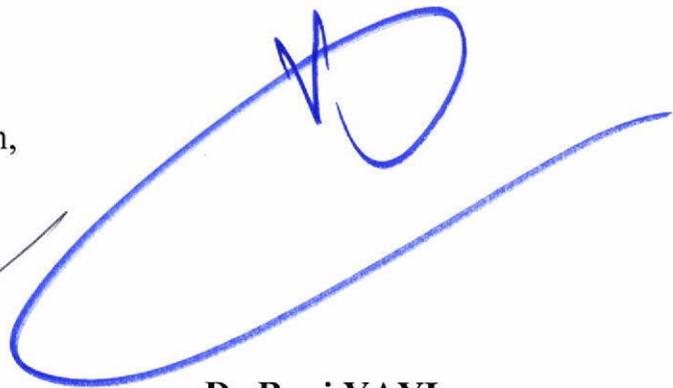
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale est élevé à la Dignité de Grand Officier à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin, conformément à l'article 2, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de son entrée en fonction.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

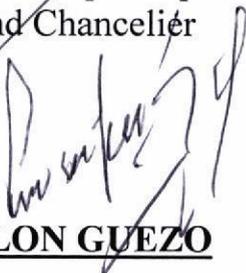
Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> juin 2007

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin p.i. et p.o.  
 Le Vice Grand Chancelier



**Romain VILON GUEZO**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES  
 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
 DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.